



Servir le bien commun



**APPEL A PROPOSITION DES EXPERIENCES
CAPITALISABLES SUR LES BONNES PRATIQUES
FACE AUX DEFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET
GOUVERNANCE LOCALE**

Cet appel à proposition est lancé dans le cadre du projet d'étude-capitalisation des bonnes pratiques face aux défis du changement climatique et gouvernance locale en Afrique sub-saharienne

Date limite d'envoi du dossier : 30 juin 2019 à 23h59 GMT

1. – Brève présentation du projet d'étude-capitalisation des bonnes pratiques face aux défis du changement climatique et gouvernance locale en Afrique sub-saharienne

Le changement climatique désigne des variations climatiques, surtout dans le sens de l'augmentation des températures liées aux activités des sociétés humaines - la combustion des énergies fossiles, la déforestation, l'agriculture et plus particulièrement l'élevage de bovins. Ce phénomène entraîne des cas de dommages importants : accentuation des événements climatiques extrêmes (sécheresses, inondations, cyclones, ...), menaces sur les ressources d'eau douce, difficultés agricoles, désertification, réduction de la biodiversité, famines, extension des maladies tropicales, etc.

L'Afrique partage avec d'autres pays en développement "une vulnérabilité particulière, vis-à-vis du changement climatique, en raison de ses réalités écologiques, de la pauvreté et de sa grande dépendance à l'égard des secteurs sensibles au climat comme celui de l'agriculture"¹ et l'élevage. D'après l'indice de vulnérabilité au changement climatique de 2015, sept des dix pays les plus menacés par le changement climatique sont en Afrique².

C'est dans ce contexte qu'est né le présent projet focalisé sur l'identification dans les pays africains, des acteurs porteurs de bonnes pratiques, en matière de (i) résilience face au changement climatique et (ii) la gouvernance locale inclusive et développement territoriale, avec un accent particulier sur les expériences des femmes rurales. Ensuite, il s'agira d'aider ces acteurs à devenir des apprenants et des vecteurs de changement, à travers la recomposition de leurs expériences (savoirs et pratiques), l'amélioration de la relation action-réflexion et la stimulation d'une dynamique d'échange entre acteurs. Ceci permettra la transformation de ces expériences, en connaissances partageables, la valorisation des actions exemplaires, l'émulation et la mise à échelle dans les pays Africains. Les produits (supports écrits et audiovisuels) seront diffusés à travers l'organisation d'évènements publics (rencontres, ateliers), y compris une rencontre au Pays Basque, des expositions-distributions dans des fora, organisés par des partenaires, la numérisation, la mise en ligne et la promotion à travers des émissions radio et télé.

Le projet est financé par le Gouvernement Basque, via l'Agence Basque de Coopération et de Développement (ABCD) et mis en œuvre par Inades-Formation (www.inadesfo.net).

¹ Nicholas Stern 2007, *The Stern Review on the Economics of Climate Change* was released for the British government by Nicholas Stern, Chair of the Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment at the London School of Economics (LSE).

²<https://www.maplecroft.com/portfolio/new-analysis/2014/10/29/climate-change-and-lack-food-security-multiply-risks-conflict-and-civil-unrest-32-countries-maplecroft/>

2. – Objectifs de l’appel à proposition

L’appel à propositions vise les objectifs suivants :

- i. Repérer au moins 25 expériences capitalisables dans chacun des domaines suivants :
 - Expériences de pratiques relatives à l’adaptation des populations au changement climatique et/ou à l’atténuation de ses effets ;
 - Expériences de gouvernance locale inclusive permettant la résilience des populations face au changement climatique ;
- ii. Soutenir la capitalisation des expériences retenues à travers les appuis suivants :
 - Le financement du travail de capitalisation à la hauteur maximum de 500 000 Fcfa par expérience ;
 - L’appui technique au profit des acteurs porteurs des expériences retenues en démarche de capitalisation ;
 - La publication et la diffusion des expériences capitalisées ;
 - La participation des acteurs à la plateforme d’échange à mettre en place ;
 - La production, la diffusion de vidéo portant sur 10 meilleures expériences capitalisées.

3. – Expériences éligibles pour la capitalisation

3.1. – Les expériences/pratiques d’adaptation au changement climatique et/ou d’atténuation de ses effets

Il s’agit de pratiques et savoirs associés qui sont développés par les communautés locales soit pour adapter leurs modes de production, leurs modes de consommation ou modes d’existence en général au rythme de changement climatique ou pour atténuer ses effets sur la vie de la population et sur son milieu.

Les exemples peuvent concerner les pratiques relatives à l’agriculture écologique, à l’agroforesterie, aux traitements naturels des plantes, aux fertilisants organiques, la gestion communautaire des ressources naturelles, l’aménagement des marais, la gestion d’eau de pluie ou d’irrigation, la lutte contre l’érosion, l’utilisation des équipements qui consomment moins d’énergie en bois, les pratiques de suivi des pluviométries par les paysans, etc. Une liste non exhaustive est proposée en **Annexe 1**.

3.2. – Expériences en matière de gouvernance locale au service de développement des mécanismes de résilience des populations face au changement climatique

Il s'agit des initiatives variées qui peuvent porter sur les systèmes d'organisation des populations, les types de collaborations entre les gouvernants et les gouvernés, l'adoption et la mise en application de règles consensuelles, conventions locales, pour que les populations dans leur diversité adoptent des comportements et habitudes en réponses au réchauffement climatique et ses conséquences. Vous trouverez une liste d'exemples-types en **Annexe 2**.

4. – Acteurs-porteurs/Accompagnateurs³ pouvant postuler à cet appel à proposition

- Les Acteurs-porteurs/Accompagnateurs éligibles pour cet exercice de capitalisation sont les ONGs / les associations de développement, les Instituts de recherche, les Organisations Paysannes, Coopératives agricoles, Coopératives d'artisans, Etablissements scolaires/académiques et Individus promoteurs du développement local ;
- Les pays concernés par le projet sont les suivants : Burkina Faso, Benin, Togo, Côte d'Ivoire, Sénégal, Tchad, Cameroun, RD Congo, Rwanda, Ethiopie, Kenya, Burundi et Tanzanie ;
- Il s'agit des expériences exemplaires développées et qui ont déjà produit des changements susceptibles d'être documentés et mis en partage.

5. – Présentation sommaire de l'expérience proposée pour la capitalisation (2 pages max).

5.1. – Présentation de l'acteur-porteur, accompagnateur de l'expérience

- Identité de l'acteur-porteur, accompagnateur (Nom, Date de création, Zones d'activités sur terrain, nombre de membres femmes, hommes, jeunes⁴ et/ou du personnel ; mission)
- Brève description de ses activités (Domaine d'activités, Principales réalisations au cours des trois dernières années, Liste de partenaires au cours de ces trois dernières années et nature de partenariat)

³ Un acteur-porteur est tout intervenant qui met en œuvre une expérience : Organisations à la base, une structure d'appui qui est également opérationnelle dans la réalisation de l'initiative sur terrain tandis qu'un **accompagnateur** peut stimuler une initiative portée par un groupe d'acteurs terrain et apporter des appuis nécessaires mais sans être nécessaires opérationnelles sur le terrain.

⁴ Jeunes : Dans le contexte du projet, il s'agit des personnes ayant entre 16 et 35 ans

5.2. – Brève description de l'expérience proposée

- Dénomination ou titre de l'expérience
- Brève description de l'expérience
- Innovation apportée avec l'expérience (en quoi l'expérience a apporté quelque chose de neuf dans le milieu ?)
- Zone de réalisation, localisation géographique dans le pays,
- Les principaux effets/changements générés par l'expérience dans le milieu et leur ampleur (espaces couverts par l'expérience, effectif de bénéficiaires de l'expérience, niveau de prise en compte de la participation et des réponses spécifiques aux femmes, aux jeunes, contribution à la coexistence pacifique des communautés là où cela a été le cas) ;
- Reproductibilité de l'expérience (en quoi est-il facile de reproduire l'expérience ailleurs ?)

6. – Comment s'y prendre pour soumettre sa proposition

Pour tout acteur-porteur/accompagnateur intéressé, envoyer la fiche de présentation de l'expérience (voir point 5 ci-dessus), accompagnée des documents administratifs suivant :

- Une lettre de manifestation d'intérêt pour l'appel à proposition (1/2 page max), avec précision du domaine d'expérience/des expériences à capitaliser
- Un document attestant l'identité de l'organisation (agrément ou autre support tenant lieu) ou un Curriculum vitae (CV) pour le porteur individuel ;

Le dossier est à envoyer par courriel (e-mail) à l'adresse suivante

appel.propositions@inadesfo.net

Pour tout renseignement complémentaire, merci d'envoyer vos requêtes à l'adresse suivante :

pascal.baridomo@inadesfo.net

Annexes

Annexe 1: Liste de cas d'expériences éligibles en matière de pratiques d'adaptation au changement climatique, atténuation de ses effets ;

- Les expériences relatives à la promotion de l'agroécologie notamment à travers l'agroforesterie, des systèmes de gestion durable et/ou de régénération des agro-ressources locales, pratiques de collecte et conservation d'eau de pluie, pratiques de conservation de l'humidité dans le sol, pratiques d'irrigation, de protection et/ou réhabilitation de rivières, des petits lacs, des bassins versants, bas-fonds, lutte contre l'érosion ;
- Les pratiques qui consistent en la promotion du recyclage des déchets organiques ;
- Les pratiques et savoirs de cultures des espèces végétales et animales résilientes à la variabilité climatique ;
- Les pratiques et savoirs d'élevage de animaux de races résilientes à la variabilité climatique ;
- La promotion des énergies renouvelables ;
- Promotion des technologies adaptables au contexte du milieu ;
- L'adoption des modèles qui économisent l'utilisation massive du bois de chauffage ;
- L'éducation environnementale (clubs environnement) dans les écoles primaires, secondaires ;
- La fabrication et l'utilisation de matériaux locaux pour le suivi de la pluviométrie et humidité du sol ;
- Les pratiques/techniques de protection des plantes/champs, habitats contre les vents violents ;
- Systèmes d'associations culturelles adaptées au changement climatique ;
- Etc.

Annexe 2 : Liste de cas d'expériences éligibles en matière de gouvernance locale pour promouvoir la résilience des populations face au changement climatique

Il s'agit des initiatives variées qui peuvent porter sur l'adoption de règles consensuelles, conventions locales, comportements pour le respect des ressources de l'environnement, parmi lesquelles on peut trouver :

- Toute dynamique communautaire locale pour régler l'engagement collectif des règles (*ce que l'on peut faire, ce que l'on ne peut pas faire*) à la protection de l'environnement notamment la lutte contre l'érosion, la préservation ou la restauration des écosystèmes locaux, etc. ;

- Des initiatives consensuelles en matière de règles (*ce que l'on peut faire, ce que l'on ne peut pas faire*) pour la promotion collective de la lutte contre les feux de brousses à l'échelle familiale et territoriale ; la surveillance et dénonciation des cas de feux de brousse ;
- Des initiatives de mise en place des organisations communautaires et des règles consensuelles pour protéger ou réhabiliter des ressources locales/biens d'intérêt commun comme les forêts, boisements, des points d'eau, des pépinières, des bassins versants, la gestion des infrastructures d'irrigation d'un marais ou infrastructures /aménagement hydro-agricoles, la préservation de la biodiversité locale ;
- Des initiatives de réglementation locale de la coexistence des espaces destinés à l'agriculture, la micro foresterie et l'élevage, la pêche, dans une perspective de favoriser les systèmes intégrés de production ;
- Toute initiative mise en place pour la surveillance de réglementation de l'exploitation du bois, des arbres au village en général pour éviter les abus ;
- Réglementation des activités de pêche ;
- Des mécanismes locaux de solidarité en cas de problèmes climatiques ;
- Des mécanismes d'alerte précoce pour prévenir les catastrophes climatiques ;
- Des mécanismes d'alerte précoce pour secourir les sinistrés (destructions massives suite aux inondations, aux vents violents, cas de famine dans certains ménages, etc.) et pour prévenir les catastrophes climatiques ;
- Des mesures locales (règles, plaidoirie) soutenues par les communautés et les autorités locales pour favoriser la préservation des espèces végétales et races animales locales capables de résister aux contraintes climatiques ;
- Tout événement organisé périodiquement en faveur de la protection de l'environnement et des populations contre le changement climatique en particulier ;